

«Dommage bis!»

SOCIÉTÉ On comprend que Coraline de Wurstemberger (courrier des lecteurs de vendredi dernier), propriétaire d'une belle parcelle de vigne, soit fâchée que cette dernière ait été dézonée, alors qu'elle était classée en zone d'équipements publics. Cependant, son message manque de précisions: le terrain a été dézoné par décision du canton qui ne laisse aucune marge de manœuvre à la Municipalité et à son Conseil de la valider.

En 2019, le canton invoque notamment que le caractère non bâti est nécessaire à la bonne lecture du site construit protégé (aux abords directs de l'église, bâtiment recensé monument d'intérêt régional, et qui se situe dans une échappée dans l'environnement ISOS). Bien que proche d'un charmant café-bar et d'une UAPE, le canton considère cette parcelle hors de l'environnement bâti.

D'autre part, la propriétaire prétend qu'il aurait été possible d'y

construire un EMS, ce qui est faux, car la parcelle était en zone d'équipements publics et non de logements d'utilité publique.

Et quand bien même la Municipalité aurait admis cette interprétation erronée, les directives et recommandations architecturales des établissements médico-sociaux vaudois paraissent inapplicables tant par le volume du bâtiment qui aurait dû être construit que par la nécessité d'effectuer d'importants mouvements de terre sur ce terrain pentu, ceci afin de rendre les espaces extérieurs et les accès conformes.

Aucune mise à l'enquête n'a vu le jour sur cette parcelle constructible depuis 1988. Une volonté de bâtir n'a manifestement pas été démontrée durant toutes ces années, ce qui donne encore un peu plus d'eau au moulin du canton pour procéder au dézonage.

CHANTAL MAURER,
SYNDIQUE DE MONT-SUR-ROLLE

«Des municipaux pas Marens du tout...»

ÉQUIPEMENTS En proposant de transformer le stade de Marens en parc sportif, l'omniprésent municipal du parti des Verts et son collègue des sports ne se rendent certainement pas compte que la suppression même partielle du terrain de football occupé par toutes les équipes du dynamique club d'Italia Nyon ne résoudra pas les problèmes de fréquence d'utilisation des terrains de Colovray, bien au contraire!

En effet, la réalisation attendue de la Maison du sport de Colovray ne sera accompagnée que par 1,5 terrain supplémentaire car le terrain actuel No 7 (le synthétique côté Genève) ne sera que déplacé.

Il est évident que l'étude de faisabilité et surtout d'aménagement des terrains de sport du complexe et parc multisport doit être accélérée; mais avec un seul terrain supplémentaire de dimension standard et le Rugby Club dans l'attente d'un deuxième terrain, les utilisateurs seront rapidement à l'étroit dans ce futur complexe. Aucun développement ne sera alors possible pour les clubs existants alors que notre cité



ARCHIVES LA CÔTE

flirtera avec les 30 000 habitants en 2030...

Le stade de Marens pourrait être agrémenté de zones ombragées sans dépense excessive.

Le maintien du terrain actuel (en l'état ou synthétique) pour les actifs et les juniors est donc primordial pour les sportifs nyonnais!

GABRIEL GUILLOT,
ANCIEN PRÉSIDENT
DU FC STADE NYONNAIS

«L'injustice, bientôt en multipack»

FISCALITÉ Concernant le drame d'une famille de paysans du district de Nyon («La Côte» du 7 juin), j'ai été profondément choqué par le jugement des tribunaux vaudois et fédéraux. Leurs œillères sont tellement coincées qu'elles ne laissent passer aucune tolérance. Je suis affligé de la manière dont les juges ont «massacré» cette famille avec acharnement, jouant avec des subtilités juridiques et temporelles, exigeant des impôts abusifs. Il est vrai que le pays a tellement besoin de milliards pour l'armée qu'il faut bien précariser les gens qui n'ont pas les moyens d'enga-

ger une armada d'avocats. Braves juges, continuez à juger sans jugeote, mais n'oubliez pas les effets pervers et ne vous étonnez pas si les citoyennes et citoyens sont dégoûté(e)s de la politique, ce n'est pas pour rien que seul un petit tiers a voté pour les élections en mars dernier.

A quand un défilé de tracteurs pour montrer notre solidarité envers cette famille et exprimer notre mécontentement?

Ah oui, c'est strictement interdit dans notre pays de liberté.

ANDRÉ BOZZINI,
COINSINS

En images



GENÈVE En service depuis plus d'une année, la Maison de la pêche a été inaugurée officiellement jeudi à Genève. Cette infrastructure en acier située au bout de la plage des Eaux-Vives est destinée aux pêcheurs du canton, professionnels et amateurs. Cinq laboratoires de 55 m² chacun sont loués par autant de pêcheurs professionnels. Equipés d'éviers, de plans de travail, de deux frigos, d'une chambre de congélation et de sanitaires, ces espaces lumineux sont fonctionnels. D'une longueur de 66 mètres, la Maison de la pêche dispose également d'une salle de formation pour les aspirants pêcheurs amateurs ainsi que d'une salle de réunion. La construction de l'infrastructure, qui est posée sur une centaine de pieux dans l'eau, a coûté 5,5 millions de francs. **ATS**

PHOTOS KEYSTONE/MARTIAL TREZZINI

C'ÉTAIT HIER

Désarmons les cybercriminels

NICOLAS QUINCHE
HISTORIEN



En décembre 2021, Ivan Slatkine avait le courage de révéler au grand jour que son entreprise avait été victime de hackers parvenus à s'infiltrer dans sa comptabilité et les archives de sa maison d'édition pour crypter ses données. Les Editions Slatkine avaient accepté de payer une rançon de plusieurs milliers de francs pour récupérer ces données essentielles à la bonne marche de l'entreprise. Pour éviter pareille mésaventure à d'autres PME et sensibiliser le grand public aux risques grandissants et inquiétants de la cybercriminalité, ces mêmes éditions ont eu la judicieuse idée de publier l'ouvrage «La cybercriminalité pour tous» rédigé par Solange Gheraouti, spécialiste de ce sujet qu'elle enseigne à l'Université de Lausanne. Pas besoin de diriger une entreprise pour tirer profit des conseils distillés par l'auteure. N'importe quel particulier peut en effet subir des attaques informatiques plus ou moins gênantes, que ce soit sur le plan professionnel, financier ou de sa réputation personnelle. A ceux qui n'auraient pas encore pris la mesure des dégâts causés par les cyberattaques, S. Gheraouti rappelle les conséquences désastreuses des actes malveillants des hackers: des pertes de productivité, des services indisponibles, des ruptures d'approvisionnement, des dégâts en matière d'image, des atteintes à la propriété intellectuelle, au secret médical ou à celui des affaires. La liste des méfaits possibles dans ce cyberspace est presque infinie. Le plus inquiétant n'est pas seule-



ment que nous sommes tous des victimes et des proies potentielles pour ces hackers, mais que n'importe qui peut, à son insu, voir son ordinateur piraté et devenir indirectement un instrument activé à distance par des pirates informatiques pour commettre des actes criminels.

Pourquoi le cybercrime connaît-il une progression inquiétante ces dernières années? Le fait est que ces cybercriminels peuvent exploiter des outils pour masquer leur identité ou en générer de fausses, opèrent confortablement derrière leur écran à

une échelle internationale. Poursuivre ces délinquants, qui agissent par-delà les frontières, demeure une tâche ardue. Le risque pour ces cybercriminels d'être identifiés et traduits en justice reste marginal et explique l'explosion de nouvelles vocations en la matière.

Même si le tableau paraît sombre et les menaces nombreuses, l'auteure nous propose des parades et des mesures de sécurité pour rendre la vie plus difficile aux cybercriminels. Pour éviter l'hameçonnage, autrement dit le fait de livrer aux cybercriminels des informations personnelles sensibles telles que le numéro de sa carte bancaire en croyant par exemple être sur un véritable site commercial ou administratif, la prudence commande de ne pas transmettre des informations sensibles par messagerie et de ne pas ouvrir des pièces jointes en cas de doute. De même, il s'agit de se montrer prudent face aux messages tentant de culpabiliser le destinataire et menaçant d'une dénonciation à la police, ou qui tentent de faire croire à des gains et qui incitent à répondre dans l'urgence. Pour éviter d'installer à son insu un programme malveillant dans son ordinateur, l'utilisateur aura tout intérêt à ne jamais y connecter une clé USB d'une personne inconnue ou peu fiable. Quand on sait que des techniques existent qui permettent de récupérer les informations transmises via un wi-fi, on veillera à ne pas se ruer sur les connexions wi-fi dans les lieux publics ou les moyens de transport. Nul doute qu'un tel livre salutaire mettra un peu de sable dans les rouages des cybercriminels.